

Maîtrise d'ouvrage :

CLARES IMMOBILIER

14, boulevard Rocheplatte
45000 ORLEANS

Tel : – Fax :

Lotissement « Rue de la Gare »

A MARIGNY LES USAGES

PA8a – PROGRAMME DES TRAVAUX

	11/06/2019		
	19/03/2019	D	
	date	indice	modifications

Maîtrise d'œuvre :



INCA SARL

Maître d'œuvre VRD

9 rue du Clos des Venelles

Parc d'activités Orléans Charbonnière

45800 SAINT JEAN DE BRAYE

Tél. : 02.38.88.37.10 / Fax 02.38.43.65.89

E-mail : secretariat@inca-ing.fr

L'aménageur s'engage à exécuter, dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après, et figurant aux documents graphiques, pour assurer la viabilisation des parcelles, à partir de la date de notification qui lui sera faite.

Documents de référence :

- PA08b : Plan des travaux voirie – espaces verts
- PA08c : Plan des travaux assainissement EU – EP et tranchées techniques

I - VOIRIE :

Les travaux de voirie comprennent :

La construction d'une chaussée de 5,50 mètres de large à double sens prenant son origine sur la rue de la gare et se terminant au niveau du chemin à l'Est de la parcelle. Une voie en sens unique de 4,50 mètres de large permet de desservir les lots 1 à 10. Elle est constituée d'un géotextile, d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/31.5 (e=40cm) et d'une couche de roulement en béton bitumineux noirs (e=5cm).

La pose de bordures et de caniveaux en béton.

Les trottoirs seront constitués d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/20 (e=25cm) et d'une fermeture calcaire sablé 0/2.

Les places de stationnement seront délimitées par du marquage en peinture.

Un marquage de type chaussidou sera mis en place pour les cyclistes sur les voies à double sens. Sur les voies en sens unique, le contre-sens cyclable sera autorisé.

Les entrées charretières seront constituées d'une couche de fondation de GNT calcaire 0/32 (e=20cm) et d'un revêtement en béton désactivé (e=15cm).

Ces travaux seront réalisés conformément aux documents graphiques, la nature et l'épaisseur des matériaux mis en œuvre sont précisées sur le plan de voirie et le profil en travers.

II - ASSAINISSEMENT :

1) Eaux Usées :

Dévoisement du collecteur d'eaux usées depuis la sablonnière jusqu'au regard existant avant la rue de la Gare.

Réalisation d'un collecteur gravitaire séparatif raccordé sur le réseau séparatif existant, reprenant les eaux usées des différents lots. Le réseau gravitaire principal sera en PVC de diamètre Ø 200mm.

Les eaux usées des lots et des habitations seront raccordées au réseau principal par l'intermédiaire d'un regard de branchement installé en limite de parcelle sur domaine privé.

Il est constitué d'une canalisation Ø 160mm en PVC et un regard de branchement de diamètre 400mm.

2) Eaux Pluviales :

Les eaux de ruissellement des voiries seront collectées par des noues, des grilles et dirigées vers le bassin de rétention enterré.

Les eaux de ruissellement des parcelles resteront à la parcelle.

Les grilles avaloir seront raccordées par un Ø315mm PVC sur le réseau principal. Les noues seront raccordées ou liaisonnées par une canalisation de diamètre 200mm ou 315mm en PVC.

Son volume de stockage sera de l'ordre 75 m³ dans la mesure où le débit de fuite est de 3l/s. Ce débit de fuite sera restitué sur le fossé existant avec un régulateur de débit à vortex.

Un fossé sera mis en place, à l'arrière des lots 1 à 6 pour intercepter les eaux de ruissèlement venant de l'amont, elles sont dirigées vers le fossé existant.

III - EAU POTABLE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

Pose en tranchée technique d'une conduite en fonte Ø110mm raccordée à la conduite existante.

Les branchements particuliers seront réalisés en polyéthylène haute densité (PEHD) Ø 25mm qui disposeront chacun d'un robinet quart de tour sous bouche à clé.

Un citerneau incongelable sera installé à l'extérieur en limite de propriété (dans la mesure du possible) de chaque terrain.

Défense contre l'incendie

La défense contre l'incendie sera assurée par un poteau d'incendie installé en face de l'ilot 1.

IV - ELECTRICITE :

Pose en tranchée technique d'un câble d'alimentation basse tension raccordé au réseau existant.

Les branchements particuliers seront réalisés au moyen de coffrets implantés en limite de propriété et équipés du téléreport.

En cas de besoin, pour cette opération ou des extensions suivant les directives ENEDIS, un transformateur pourra être implanté dans les espaces verts.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément aux directives d'ENEDIS.

V - GAZ :

Pose en tranchée technique d'un polyéthylène raccordé au réseau existant.

Les branchements particuliers seront réalisés au moyen de coffrets implantés en limite de propriété et équipés du téléreport.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément aux directives de GDF.

VI - ECLAIRAGE PUBLIC :

Pose en tranchée technique du câble d'alimentation, raccordé à un candélabre existant

Candélabres de 4 mètres de hauteur, ils seront semblables à ceux posés sur la commune de MARIGNY LES USAGES.

VII – TELEPHONE :

Pose de fourreaux P.V.C. en tranchée technique raccordés au réseau existant.

Construction de chambres de tirage.

Pose des regards de branchements 30x30x30 en propriété privée.

Ces travaux seront réalisés en accord avec ORANGE.

VIII – ESPACES VERTS :

Les espaces verts et noues seront engazonnés.